

Fauteuils roulants électriques, triporteurs, quadriporteurs **Activité de sensibilisation pour les utilisateurs d'aides à la mobilité motorisée**

La Tuque, le 19 juin 2024 – Le comité de circulation de la Ville de La Tuque et la Sûreté du Québec, invitent tous les utilisateurs de petits véhicules considérés comme des aides à la mobilité motorisée, tel que les fauteuils roulants électriques, les triporteurs et les quadriporteurs, ainsi que toutes personnes intéressées par le sujet, à participer à une activité de sensibilisation qui aura lieu à La Tuque la semaine prochaine.

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les utilisateurs à l'importance de bien comprendre la réglementation associée à ce type de véhicules, ainsi qu'à comprendre comment les utiliser de façon sécuritaire.

La rencontre aura lieu au parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais, le jeudi 27 juin, à 13 h 30, à l'abri table. Les participants pourront également profiter de l'occasion pour s'assurer que leur véhicule est conforme à la réglementation en vigueur au Québec.

En cas de pluie, l'atelier sera remis au lendemain, soit le vendredi 28 juin, à la même heure.



Étant donné que le pont du parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais est présentement fermé en raison de travaux, les participants à l'activité sont invités à utiliser le pont du parc des Érables pour se rendre au parc par la portion de la piste cyclable qui longe la Petite rivière Bostonnais.

En cas de température chaude, la Ville de La Tuque recommande aux participants d'apporter avec eux une bouteille d'eau, chapeau, ombrelle et crème solaire. Une station de remplissage d'eau potable est disponible sur place au parc des Chutes pour remplir les bouteilles réutilisables.

Il est à noter que pour ceux qui ne peuvent pas être présents le 27 juin, un autre atelier identique sera offert le jeudi 18 juillet, à 13 h 30, au centre-ville de La Tuque, sur la rue Commerciale, près de la scène des Jeudis centre-ville. De plus, cet été les policiers cadets de la Sûreté du Québec, qui se promènent à vélo sur la piste cyclable, porteront

une attention particulière aux véhicules d'aide à la mobilité motorisée. La Sûreté du Québec invite la population à les interpeler à ce sujet pour avoir de l'information sur la réglementation en vigueur.

CITATION

« Les aides à la mobilité motorisée sont de plus en plus populaires dans notre municipalité. Avec cet atelier, nous voulons nous assurer que les utilisateurs comprennent bien les règles qu'ils doivent suivre et les comportements qu'ils doivent avoir pour assurer leur sécurité et celle des autres usagers autour d'eux. Comme un grand groupe d'utilisateurs d'aides à la mobilité motorisée aiment se réunir régulièrement au parc des Chutes, nous avons pensé que c'est l'endroit idéal pour faire cet atelier avec eux. Nous le faisons en collaboration avec les policiers de la Sûreté du Québec, car ils sont mieux outillés que nous pour aborder la question de la réglementation. Pour une municipalité comme la nôtre qui est amie des aînés, c'est important de nous assurer qu'ils sont en sécurité lorsqu'ils utilisent ce type de véhicules. »

- *Michel Pronovost, conseiller municipal de La Tuque et président du comité de circulation*

-30-

Source :
Hélène Langlais, chef de service aux communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca